

MAIRIE DE SAINT-HOSTIEN

43260 ST HOSTIEN

Tél/Fax : 04 71 57 60 83

ARRÊTE MUNICIPAL N° 26/2020

Portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 88 en Agglomération
Et les Voies de la Commune

MADAME LE MAIRE DE SAINT-HOSTIEN,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Voirie ;
- VU la demande de l'entreprise SOGETREL 69800 SAINT-PRIEST pour le tirage de câble Fibre Optique ATHD suivant les travaux existant.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation sera temporairement réglementée sur la Route Nationale 88 en agglomération par une signalisation si besoin si empiètement dans les conditions définies ci-après : Cette réglementation sera applicable **en journée de 8 H 00 à 17 H 00 à compter du mercredi 16 Décembre 2020 et pendant 30 jours (en jours calendaires).**

ARTICLE 2 : Madame le Maire et les Adjointes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A SAINT-HOSTIEN, Le 16 Décembre 2020.

Mme I.VERDUN, Maire.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'I. Verdun', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-HOSTIEN' around the top and 'Haute-Loire' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a figure.